

---

Adresse de la société populaire de Thermopyles (Isère) qui envoie le procès-verbal de la fête célébrée pour l'anniversaire de la mort du dernier tyran, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Thermopyles (Isère) qui envoie le procès-verbal de la fête célébrée pour l'anniversaire de la mort du dernier tyran, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 14-15;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20124\\_t1\\_0014\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20124_t1_0014_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

périssent sous le glaive de la loi. Grâces immortelles soient rendues à votre sagesse et à vos travaux. Vous avez fait un digne usage des droits que le peuple vous a confiés. Nous applaudissons à votre courage, à votre fermeté et, comme vous, nous nous écrivons : ni roi, ni protecteur, ni régent, ni triumvir, mais la Liberté, toute la Liberté, rien que la Liberté.

Que le cri de mort s'élève de toutes les parties de la République contre les intrigants qui, couverts du manteau du patriotisme, tournoient contre le peuple lui-même la confiance dont il les avoit honorés. Que cette nouvelle faction mette la défiance et la vertu à l'ordre du jour. Plus d'individus, plus de meneurs, mais la Convention et rien que la Convention.

Pour nous, Magistrats du peuple, fiers de vous présenter sans crainte d'être démentis, le vœu d'une commune digne à présent de la République; patriotes de 1789, de 1792 et de 1793, ennemis des rois, nous jurons de périr avec vous pour soulever la liberté, l'égalité et la République une et indivisible ».

PAYENNEVILLE, CARRÉ, PILLON (*maire*), ARVERS (*subst. de l'agent nat.*), GINET, LEVASSEUR, BELLENCONTRE, DESMALIS, THÉBAULT, ARNAULT, LONG, A. LEGENDRE, HÉNAULT, AUNEY, GUYET, G.N. LEGRAS, THIÉMÉ, MASSON, S. BAUDRY, LEPILLER, DEMAY, MABON, LEFEBVRE, LAMBERT, Th. GROULT, GRANDCOURT, P. MARIE, REGNAULT, A. CHOUQUET, BÉRARD, ESNAULT, POUCHET-MAUGENDRE, A. YVELIN, J. MOULIN fils, ALEXANDRE, ETIENNEMARE, PORET fils (*agent. nat.*) (1).

## 12

La société populaire séante aux Thermopyles, ci-devant Saint-Marcelin, département de l'Isère, adresse à la Convention nationale le procès-verbal de la fête qu'elle a célébrée pour l'anniversaire de la mort du dernier de nos tyrans. « Chaque année, dit-elle, le 2 pluviôse nous rassemblera autour de l'autel de la patrie pour y jurer une haine indélébile à tous les despotes; chaque année nous nous rappellerons avec reconnaissance que le peuple a réduit le trône en poudre, et que les montagnards ont fait justice du monstre qui l'a occupé le dernier » (2).

[*Les Thermopyles, 20 vent. II*] (3).

« Citoyens représentants,

Vous n'êtes plus cette assemblée que cherchoit à avilir par les scènes et les débats les plus scandaleux, la faction liberticide qui enfin a trouvé sur l'échafaud la juste récompense de ses forfaits.

Cette faction criminelle, n'ayant pu sauver le tyran, vouloit anéantir la République; en avilissant la Convention, en lui enlevant la confiance du peuple, elle organisait l'anarchie, nous conduisoit au fédéralisme, auroit facilement dévoré

les parties qui la composent, aussitôt que le lien qui les unit eût été rompu.

Mais le peuple étoit là; il s'est levé et les traîtres ont disparu; il a manifesté sa volonté toute puissante; vous l'avez entendu, vous êtes restés fidèles aux devoirs que sa confiance vous avoit imposée et, dès lors, débarrassés des entraves sans nombre qui obstruent votre route, votre marche a été aussi sûre que rapide.

Vous avez présenté au peuple français, une Constitution véritablement populaire, digne de vous, digne de lui. Les principes y sont clairement exposés, les droits du peuple respectés. Vous avez rempli au gré de la Nation, cette partie de la mission qu'elle vous avoit confiée; vous avez bien mérité d'elle.

Vous avez eu à lutter contre toutes les difficultés, les intrigants, les traîtres, les contre-révolutionnaires. Les agents des vils tyrans coalisés contre la Liberté, se sont montrés sous toutes les formes; ils vous ont investis sous tous les costumes; vous n'avez pu résister à leurs attaques combinées qu'en restant inébranlablement fixés au sommet de la Montagne sacrée.

C'est de ce sommet que sont sorties ces loix bienfaisantes qui ont pour but le bonheur du peuple, le triomphe de l'Egalité, le soulagement des malheureux. C'est de là que, promenant fièrement vos regards sur la surface de la République, sur le territoire des despotes qui nous environnent, vous avez pu calculer les efforts de ces pygmées esclaves, combattant les géants de la liberté. C'est de là que vous avez indiqué au peuple français les moyens qui devoient lui assurer la victoire et que vous l'avez vu, se levant tout entier à votre voix, anéantir la guerre civile, écraser le fédéralisme, chasser l'ennemi de forteresses inexpugnables que la trahison lui avoit livrées, et se préparer à l'extinction de la tyrannie.

L'organisation du gouvernement révolutionnaire est encore un de vos bienfaits. Continuez à diriger l'énergie des patriotes, comprimez d'une main ferme les efforts de la malveillance, anéantissez l'aristocratie. Votre tâche ne sera remplie que lorsque vous aurez achevé la Révolution et donné à la République la stabilité que doivent lui assurer sa force, ses moyens, son territoire et sa population.

Nous applaudissons unanimement aux lois salutaires que vous venez de rendre contre les ennemis de la Révolution et nous vous bénissons du décret qui abolit l'esclavage; enfin nous ne sommes plus en contradiction avec nous-mêmes, et nous reconnaissons pour nos frères tous ceux que la Nature a doué d'une âme raisonnable, d'un cœur sensible, quelle que soit la couleur qui les distingue. Gloire à vous, Représentans, par ce décret immortel, vous avez bien mérité de l'humanité.

Citoyens, vous avez toute notre confiance, restez à votre poste, point de paix avec les rois, songez que la mer, les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, sont les limites naturelles de la République et que « Le peuple français ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire ».

Nous vous apprenons que le fanatisme et la superstition sont morts de vétusté. Nous nous consacrons à l'instruction; l'esprit public fait des

(1) Cf. CLÉREMBRAY, *La Terreur à Rouen*, p. 301.

(2) P.V., XXXIV, 4. B<sup>in</sup>, 2 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 299, pl. 1045, p. 20, 21.

progrès rapides; nous nous dévouons entièrement à tout ce qui peut seconder vos travaux et accélérer la marche de la Révolution. Vive la République une et indivisible, Vive la Convention nationale, Vive la Montagne.

MAZIER (*présid.*), BERRUYER (*secrét.*), ROBIN (*secrét.*), PIQUET (*secrét.*), RALHIET (*secrét.*), BOISSIEU (*secrét.*).

P.S. — Nous vous adressons le procès-verbal de la fête que nous avons célébrée pour l'anniversaire de la mort du dernier de nos tyrans. Chaque année, le 2 pluviôse, nous irons nous rassembler autour de l'autel de la patrie pour y jurer une haine indélébile à tous les tyrans; chaque année nous vous rappellerons avec reconnaissance que le peuple a réduit le trône en poudre et que les Montagnards ont fait justice du monstre qui l'a occupé le dernier.

[*Extraits des procès-verbaux de la Sté populaire*]

*Première séance, du 10 pluviôse.* — Un membre a fait lecture d'un discours prononcé par le président de la Société des Jacobins de Paris à la Convention nationale sur l'anniversaire de la mort du tyran, ainsi que de la réponse du président. Il a ensuite fait part de la fête qui avoit été célébrée à cette occasion et des serments qui furent prêtés. Aussitôt tous les membres par un mouvement spontané se sont écriés: Vive la Montagne, mort aux tyrans, paix aux chaumières, vivre libre ou mourir, et tous ont répété leur serment de maintenir, la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République.

Après cette manifestation civique, la Société a arrêté que le jour de demain seroit consacré à célébrer l'anniversaire de la mort du tyran, autour de l'arbre de la Liberté; que toutes les autorités constituées seroient invitées à se réunir à tous les membres de la Société pour rendre cette fête plus mémorable.

*Deuxième séance, du 11 pluviôse.* — La Société, en suite de son arrêté du jour d'hier, s'est rendu au lieu ordinaire de ses séances avec tous les membres des autorités constituées, et après avoir entendu la lecture d'un discours analogue à cette fête, elle s'est mise en marche pour arriver à la place de la Liberté précédée par la musique qui faisoit entendre l'air: *Plutôt mourir que l'esclavage, c'est la devise des Français.*

Les membres de l'administration du district, du Conseil général de la commune et des tribunaux étoient confondus indistinctement avec la masse du peuple. La garde nationale sous les armes formoit une enceinte sur la place de la Liberté, au milieu de laquelle se rangèrent tous les citoyens. Une salve d'artillerie annonça leur arrivée. Ensuite le président de la Société prononça un discours, au pied de l'arbre de la Liberté, plein d'énergie sur les avantages de la mort du tyran. Les mêmes serments prêtés à la séance d'hier furent renouvelés, et la fête, mêlée de plusieurs salves d'artillerie, fut terminée par des chants patriotiques et des danses auxquels tous les citoyens et citoyennes s'empresèrent de concourir et qui souvent étoient interrompus par des cris d'allégresse, et l'expression spontanée de la reconnaissance publique envers la Convention nationale, la Montagne, le peuple et la Société des Jacobins de Paris qui ont sauvé

la République en abattant la tyrannie. Les habitants des communes voisines se rendirent en foule à cette fête solennelle et y donnèrent des marques de la joie la plus pure.

P.c.c. Mêmes signatures.

### 13

**La société des sans-culottes de Clarensac, district de Sommières, département du Gard, remercie la Convention d'avoir envoyé dans ce département le représentant du peuple Borie. Elle l'invite à rester à son poste.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Clarensac, 21 vent. II*] (2)

Citoyens représentans,

La société des sans-culottes de Clarensac vient avec franchise vous exprimer: 1° son adhésion à vos décrets; 2° Vous féliciter d'avoir délégué dans ce département le citoyen Borie qui ne cesse de ranimer le patriotisme, former l'esprit public et dégager les citoyens du Gard, des préjugés qu'enfanta l'ignorance et la superstition religieuse, en les élevant par ses principes à la hauteur de la Révolution; 3° Vous inviter de fixer le destin de la République; anéantir pour jamais les despotes, les tyrans, les égoïstes et généralement tous les ennemis de la chose publique et jusqu'alors restez à votre poste ».

ROQUE (*présid.*), AUQUIER aîné (*secrét.*), LORIAN (*secrét.*), MAZOIER (*com<sup>re</sup>*).

### 14

**Les juges du tribunal d'Indre-Mont, ci-devant Châtillon-sur-Indre, annoncent à la Convention nationale qu'ils ont mis de côté tous ces panaches et autres attributs qui retraçoient à leurs yeux indignés les anciennes marques de féodalité; ils ne veulent plus d'autre distinction que cette empreinte sacrée, la loi.**

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Indre-Mont, 5 vent. II*] (4)

« Citoyens représentans un peuple libre,

Ce n'a pu être que lors du monstrueux alliage des deux pouvoirs qu'il a fallu que l'autorité dont divers fonctionnaires publics avoient été revêtus par le suffrage de leurs concitoyens, par le choix du Peuple, ait été confirmée par la patente de l'ombre d'un despote et que ceux délégués à l'administration de la Justice ayent été en même temps chamarrés du type auguste de la loi, des couleurs de la Nation et du panache qui couvrit le front odieux de nos anciens tyrans, de ce plumage et de ce manteau dont se pavanèrent ces seigneurs à talon rouge.

(1) P.V., XXXIV, 4. B<sup>in</sup>, 2 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 299, pl. 1045, p. 23.

(3) P.V., XXXIV, 4-5. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> germ. (suppl<sup>t</sup>); C. Eg., n<sup>o</sup> 581.

(4) C 298, pl. 1032, p. 8.